



Fédération CFTC BATI-MAT-TP

Section Syndicale ENGIE AXIMA

AXIMA Concept
Faubourg de l'Arche
1, place Samuel de CHAMPLAIN
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

A l'attention de Monsieur Pierre HARDOUIN

Copie : Monsieur RANDRETSA, Madame FEX.

SAINT GALMIER, le 27 Mai 2020.

Objet : Tickets Restaurant Télétravailleurs

Monsieur le Directeur Général,

La section syndicale CFTC d'AXIMA CONCEPT à l'immense regret de vous informer, qu'au vu de votre persistance à vouloir vous conformer aux recommandations du groupe ENGIE, concernant le retrait des tickets restaurants pour les télétravailleurs sur la période du 17 mars au 7 mai 2020, nous avons décidé d'intenter une action en justice afin d'arbitrer ce litige.

En effet, dès le début de la crise sanitaire les collaborateurs d'AXIMA CONCEPT ont fait preuve d'une énergie et d'une volonté sans faille afin de maintenir l'activité et le lien avec nos clients, pour bon nombre d'entre eux et d'entre elles, il a fallu s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement, le Télétravail.

Ils ont dû aménager l'espace privé, régler des problèmes techniques et concilier environnement familial et environnement de travail, ceci à titre gracieux et tout en essayant de répondre aux exigences quotidiennes de la Direction Générale.

Ces femmes et ces hommes ont œuvré ensemble, pour que les règles de sécurité soient mises en place le plus rapidement possible, pour que les collaborateurs sur le terrain puissent continuer à satisfaire nos clients, pour que les carnets de commandes se garnissent, pour que la reprise s'amorce sans encombre et que finalement, AXIMA CONCEPT ne tombe pas dans le marasme économique.

Au grand désarroi de cette population de courageux, l'entreprise a décidé, en contrepartie de leurs efforts, de retirer les tickets restaurants, tout d'abord à l'ensemble du personnel et sur une période allant du 1^{er} Mars au 7 mai 2020, puis seuls les télétravailleurs sont concernés par cette mesure, sur la période du « confinement ».

En cela AXIMA CONCEPT adhère à la politique du groupe ENGIE, or, nous affirmons que notre entité est souveraine et que vous êtes seul maître à bord.

Fidèles à nos convictions prônant le dialogue, nous avons tenté plusieurs fois de vous faire prendre la mesure des conséquences sociales de cette décision arbitraire afin que vous l'annuliez, mais hélas sans succès.

En l'espèce, la section syndicale CFTC d'AXIMA CONCEPT ne peut accepter ce qui est vécu comme une injustice, nous avons donc décidé de recourir à la voie judiciaire tout en associant les salariés qui souhaiteraient faire entendre leurs voix.

Dès demain, l'ensemble des collaborateurs d'AXIMA CONCEPT recevront les documents leur permettant de faire valoir leurs droits et ainsi participer à l'action initiée par notre section syndicale.

Croyez bien que cela ne nous est pas plaisant, mais malheureusement indispensable.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la section syndicale CFTC d'AXIMA CONCEPT

Cathy ROUCHON

Jean Guy CORNU

Alexandre TALAVERA

Philippe MACHADO

Francisco ORTEGA